



## MUTADIS

### **Grignon, symbole d'innovation en agronomie : définition d'un nouveau projet régional, national et international**

**Etude pour un projet d'Avenir sur le site de Grignon**

**MUTADIS**

**Rapport d'intervention**

17 mai 2011

**MUTADIS - 3 rue de la Fidélité – 75 010 Paris – 33 (0)1 48 01 88 77**

**<http://www.mutadis.org/>**

## *Sommaire*

Le contexte : .....	3
Orientations préalables définies par le collectif.....	4
Objectifs et méthodologie de l'intervention .....	6
Un processus d'étude et de mobilisation en vue de la co-construction d'un projet à travers la constitution d'un réseau de parties prenantes de ce projet.....	6
Première synthèse des résultats de l'audit .....	7
1 - Quelle pertinence du projet AgricultureS-Sociétés-Territoire (AsST) face aux enjeux ? .....	7
2 - Quelle pertinence du projet AgricultureS-Sociétés-Territoire (AsST) sur le site de Grignon ?	10
3 - Quel(S) projet(S) plausible à Grignon ? .....	11
4 - Suite de la démarche.....	13
5 - Prochaines étapes .....	14
Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude .....	15
Entretiens non encore réalisés.....	15
Annexe 1 : Carte de visite du projet (Rappel) .....	16
Annexe 2 : Statuts de l'association.....	17
Annexe 3 : La cité verte .....	26

## ***Le contexte :***

Le devenir du site historique de Grignon est mis en question par le départ d'AGROPARISTECH qui doit déménager sur le plateau de Saclay à échéance de 2015. Ancien domaine royal légué par Charles X pour en faire une institution royale agronomique, le domaine intra muros est composé de 300 ha, dont 130 de forêt, 110 en prairies ou cultures ainsi qu'un grand parc bâti. Il est de plus traversé par le Ru de Gally et entouré d'un mur continu.

Un collectif d'acteurs s'est constitué autour de l'idée de tirer parti de la disponibilité de ce site porteur d'une dimension symbolique forte d'innovation en agronomie, pour **y développer un nouveau projet dans la perspective d'une vision prospective de l'agriculture et de l'agronomie qui réponde aux nombreux enjeux auxquels cette activité est confrontée.**

Le projet dont les contours doivent être précisés se situe dans la perspective d'une reconstruction (ou d'une actualisation) **d'un lien patrimonial entre agriculture et société dont le lieu privilégié d'expression est le territoire.** La plaine de Versailles est en l'occurrence un territoire qui expérimente un projet de développement durable avec un mode de gouvernance original ainsi que la mise en œuvre d'un programme LEADER. Ainsi, le site de Grignon pourrait ainsi devenir une « cité », lieu de rencontre, de gestation, d'innovation, lieu vitrine d'accueil et de sensibilisation, de formation sur les nouveaux métiers liés au développement d'une agronomie territoriale qui met en lien l'agriculture avec l'écologie, l'énergie, le paysage, les consommateurs...Ce projet aurait une dimension internationale forte avec dans la perspective d'une formation type INSEAD du Vivant et de la volonté de répondre au défi alimentaire mondial par de nouveaux modes de développement tenant compte du lien de l'agriculture au territoire et à la société.

La Ferme Expérimentale d'AGROPARISTECH, qui met en œuvre un projet innovant d'expérimentation et de démonstration sur l'impact de l'agriculture sur l'énergie et les gaz à effet de serre (Grignon Energie Positive), ainsi que le Musée du Vivant, premier musée international sur l'écologie et le développement durable, demeurerait quant à eux à Grignon . Ensemble, ils élaborent pour l'avenir un projet de Cité Verte (voir en annexe).

Le domaine de Grignon est en plein cœur de la Plaine de Versailles, qui s'est constituée en territoire de projet pour préserver une plaine agricole et un poumon vert entre les 2 projets d'OIN du Plateau de Saclay et de Seine Aval. Dotée d'un programme européen LEADER, elle axe son développement sur l'innovation en agriculture et en écologie territoriale, ainsi que sur le tourisme vert et haut de gamme.

**Le collectif d'acteurs qui s'est constitué autour de ce projet a confié à Mutadis une mission de conseil stratégique et d'étude de faisabilité auprès d'une vingtaine d'acteurs porteurs d'enjeux vis-à-vis du projet (susceptibles d'y apporter un soutien ou une contribution personnelle ou institutionnelle). L'objet de cette étude est de préciser l'objet et les formes que sont susceptibles de prendre des partenariats autour d'un projet de Cité à Grignon.**

## **Orientations préalables définies par le collectif**

La volonté des membres du collectif est de formuler un projet qui s'inscrit dans la vocation d'un site porteur d'une dimension symbolique forte d'innovation en agronomie et qui accompagne les mutations de l'agriculture pour un développement durable de nos sociétés.

La dimension du territoire (et de l'inscription de l'agriculture dans le territoire et dans la gestion du « Vivant ») est une dimension essentielle pour aborder les problèmes complexes auxquels nous devons faire face. Une nouvelle agronomie des territoires est à développer, prenant en compte l'écologie, le paysage, la biodiversité, la planification urbaine, l'énergie, l'économie agricole, les économies vertes dans leur ensemble.

L'agriculture est de façon immémoriale une activité étroitement liée au développement des hommes, des sociétés et des territoires. Le développement technique, le développement de filières de production, l'éloignement des marchés, ont profondément distendus les liens de l'agriculture avec les territoires et les hommes qui les habitent. La société a elle-même fortement évolué vers des modes vis de plus en plus urbains, déconnectés des réalités agricoles. L'agriculture fait aujourd'hui l'objet de questionnements, de désirs et d'attentes multiples de la part des acteurs de la société.

Enfin, depuis les cris d'alarme des années 70, la question de la faim dans le monde n'a pas été résolue et s'est au contraire amplifiée. Cette question semble devoir plus se poser aujourd'hui sous l'angle du développement endogène et de la capacité des peuples à se nourrir. La dimension internationale et interculturelle du projet qui pourrait se développer à Grignon est elle aussi fondamentale.

Le but du groupe est de proposer pour Grignon une « cité », un site polyvalent qui soit un lieu de ressources, de développement et d'innovation, d'accueil et de tourisme « culturel » sur ces questions. Ex. « lieu de ressources et de gestation pour les nouvelles économies du développement durable, mais aussi lieu vitrine d'explication » ou « Cité de la Relation de l'Homme au Vivant »...

En tant que centre de formation, le site pourrait par ex. innover avec un « INSEAD du Vivant » et organiser des formations continues sur les sujets innovants. Lieu de réflexion, le centre accueillerait des séminaires nationaux et internationaux et pourrait accueillir le siège d'organisations internationales pilotes sur ces questions. Lieu de mémoire, le site pourrait accueillir un Panthéon des Agronomes, tels que René Dubos et René Dumont.

La Cité pourrait également abriter une pépinière sur les économies vertes et mettre en place les conditions de la rencontre favorables à l'innovation.

Lieu d'accueil et de démonstration, cette cité devrait aussi être un lieu d'exemplarité dans la réhabilitation des bâtiments et la gestion de la nature. Elle pourrait pour cela mettre en place des dispositifs d'insertion formant aux nouvelles techniques ou métiers.

La Cité développerait une activité de tourisme « intelligent », « pour apprendre » sur diverses composantes du développement durable, de l'agriculture, de la gestion de la nature, en lien avec la « Cité Verte » de la ferme expérimentale et du Musée du Vivant, et ce, dans un cadre exceptionnel.

La ferme expérimentale prévoit la mise en place prochaine d'un sentier de découverte de la biodiversité à l'intérieur du Parc de Grignon. Des formes de tourisme nouvelles sont à imaginer telles, qu'un « parc d'attraction sur la nature », ou une hôtellerie de cure de bien être où l'on pourrait apprendre à bien se nourrir...

Ces pistes sont à structurer autour d'un projet cohérent, innovant, viable économiquement et multi activités. Le projet est à définir avec un cercle élargi d'experts de l'agronomie, du développement durable, mais aussi de divers représentants de la société (associatifs, politiques...), sous la forme d'un « Forum Vert » ou de quelque chose d'équivalent. Le groupe s'accorde sur le principe d'un processus qui permette de définir un projet innovant et à dimension internationale.

## ***Objectifs et méthodologie de l'intervention***

### **Un processus d'étude et de mobilisation en vue de la co-construction d'un projet à travers la constitution d'un réseau de parties prenantes de ce projet**

L'intervention de Mutadis dans ce contexte a comporté deux volets parallèles :

- 1) une mission de conseil stratégique concernant la structuration du projet et de la stratégie à mettre en œuvre pour favoriser son développement. Cette intervention a été réalisée à travers la participation de Mutadis à une dizaine de réunion de travail du collectif. Cette contribution a notamment concerné
  - La structuration du collectif et sa stratégie. Elle s'est traduite par la création d'un statut associatif pour donner une existence officielle au groupe, sous la forme d'une association "Forum des Agricultures, Graine d'avenir", qui pilote la démarche (Composition : APPVPA, AGROPARISTECH, CHEDD, ENSP, CAUE, mairie de Thiverval-Grignon, Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, CG 78, Région Ile de France, quelques associations comme Grignon 2000, Sol et Civilisation (Voir Statuts en annexe)
  - Un premier positionnement du projet autour d'un concept reliant « Agricultures », « Territoire » et « Société » (voir la carte de visite du projet en annexe), associé à une première ébauche des formes de partenariat recherchées autour du projet de Grignon (concept de ruche).
  - La programmation fin 2011 d'un évènement permettant de présenter les enjeux et perspectives associées au projet en associant différentes catégories d'acteurs (élus, pouvoirs publics, experts, agriculteurs, industriels, société civile et associations) concernées pour favoriser leur mobilisation et une mise à l'agenda (politique notamment) de ce projet.
- 2) La réalisation d'une étude de faisabilité auprès d'une vingtaine d'acteurs porteurs d'enjeux vis-à-vis du projet (susceptibles d'y apporter un soutien ou une contribution personnelle ou institutionnelle). L'objet de cette étude est d'une part de favoriser une contribution des différentes personnes rencontrées à la construction du projet à partir de leur expertise et de leurs enjeux spécifiques. Il est d'autre part de favoriser leur mobilisation dans les rangs des promoteurs du projet.

## ***Première synthèse des résultats de l'audit***

### **1 - Quelle pertinence du projet AgricultureS-Sociétés-Territoire (AsST) face aux enjeux ?**

#### ***Un consensus : il faut changer le modèle d'agriculture***

- Un vrai problème identifié par tous les interlocuteurs :
- Le modèle d'agriculture développé depuis la guerre n'est plus viable
- Trouver des méthodes d'agriculture sans intrants pour les grandes cultures tout en leur permettant de rester dans les seuils économiques
- Vers une agriculture moins énergétivore, moins subventionnée, tirant parti de la biodiversité, plus respectueuse de l'environnement, multifonctionnelle (vis à vis des besoins de la société)
- Personne ne sait comment passer d'un système d'agriculture qu'on a créé à autre chose : trouver les vecteurs de changement
- Agriculture à réinventer totalement, des expériences multiples, des choses très intéressantes qui se disent, parfois totalement déconnectées du réel

#### ***L'agriculture s'est éloignée de la société, et vice versa***

- Rupture agriculture avec la société,
- Rupture de la société avec l'agriculture,
- fin de l'exode rural et de la relation intime des français avec l'agriculture

#### ***L'agriculture s'est éloignée de la ville, ... et la ville du territoire agricole***

- Re-connection nécessaire, besoin d'une agriculture de proximité
- Fin du modèle pomme du Chili, légumes d'Afrique du nord, Fruit d'hiver,
- Notion d'agriculture urbaine (Nairobi, Detroit)
- Agriculture urbaine une nouvelle manière d'installer du vert dans la ville
- Amener le consommateur urbain à participer à la production

- Une montée de la demande urbaine pour une agriculture de proximité (Annecy) avec un mouvement de reconsidération de la fonction des espaces verts
- Besoin (de la population) de réalités agricoles proches et attractives, que l'on peut voir et toucher
- Un mouvement qui touche de nombreuses régions européennes (ex : Milan parc agricole sud, Catalogne, Andalousie,)

### ***Vers des territoires agricoles pour la société...***

- Agriculture elle-même menacée, fond de carte pour l'urbanisme, artificialisation des sols, COMOP n°9, dérive de la surconsommation des espaces
- Valoriser au mieux notre territoire en fonction de l'intérêt des populations et des potentialités agricoles, recréer un vrai paysage qui a du sens
- Valoriser les atouts et les contraintes spécifiques des sols (vivants), des ressources de la biodiversité pour une meilleure adaptabilité
- La question de la multifonctionnalité de l'agriculture face à la demande sociale, contribution de l'agriculture à la résolution de multiples problèmes de la société (alimentation, chômage, handicap, insertion sociale, éducation, etc), évolution vers une agriculture offreuse de services multiples à la société
- Exemple de Rouen avec la Lyonnaise, scandale des entrées de ville, recherche d'un autre angle d'attaque
- Convaincre les collectivités qu'il y a un enjeu à mettre des terres à disposition (RSP, Terre de liens)

## ***Les amateurs d'agriculture, médiateurs naturels pour reconstruire le lien AsST***

Les **amateurs** d'agriculture, d'horticulture, de jardinage, ancrés dans le territoire et médiateurs naturels entre agriculture et société

Compétence des amateurs...

Agriculture/amateurs/société un lien naturel et vivant, amateurs sont médiateurs naturels entre agriculteurs et société

Un foisonnement de réseaux, anciens et nouveaux de projets d'initiative au plan territorial, national et dans d'autres pays qui relie agricultures, société et territoires

- La fédération nationale des jardins familiaux et collectifs
- La société nationale d'horticulture de France
- Jardiniers de France
- Terres en ville
- Terre de liens
- Jardin de cocagne
- Paysans boulangers
- Association de jardiniers amateurs
- Avec de nombreux intérêts commerciaux et industriels en arrière plan : Rustica, Point Vert, Truffaut, fabricants de motoculteurs, tronçonneuses, fabricants de granulats, grande distribution, distribution spécialisée bio (PRONATURA), industrie agroalimentaire,

## 2 - Quelle pertinence du projet AgricultureS-Sociétés-Territoire (AsST) sur le site de Grignon ?

- Cohérence de l'idée de créer un dialogue entre "les" agricultures
- Le problématique ville/agriculture est en train d'émerger dans la région IdF
- Grignon peut être le lieu où l'on réfléchit en IdF à la dimension régionale de cette question du lien Ville / Agriculture
- Le projet national est indissociable d'un projet régional Ile de France avec des acteurs régionaux porteurs d'initiatives
  - « En tant que réseau (Réseau Semence Paysanne - RSP) l'idée nous intéresse (on a pas de problème de lieu mais il y a des connections possibles avec des groupes territoriaux en Ile de France (possibilité de participer à un programme si certains de nos adhérents sont impliqués sur Ile de France) »
  - « Nous avons des sociétés régionales (Société Nationale d'Horticulture de France), il faut voir en Ile de France comment celles-ci sont prêtes à investir ce projet... »
- Faire découvrir à des gens sur un lieu des réalités agricoles nouvelles, importance de la dimension régionale
- Originalité : lieu pour découvrir, voir, toucher, goûter, acheter
- Un atout une structure pédologique (fond de vallée, parties sèches, plateau céréalière) relativement diversifiée sur le domaine de Grignon avec une diversité historique de pratiques agricole, propice à l'accueil de différentes catégories de projets agricoles, horticoles, etc
  - Faire un audit technique adéquation sol/type de culture

### ***Mais, ...des vulnérabilités importantes***

- Instabilité du document foncier, le SDRIF ne protège pas la plaine de Grignon (contrairement à la plaine de Versailles)
- Appétit de l'Etat, Démantèlement, Spéculation ? (anticipée avec une valorisation de 50Meuros), les Mormons
- Convoitise ? (agriculteurs de Saclay)
- Concurrence ? (sur le projet : Rambouillet, mais pas vraiment crédible)

### 3 - Quel(S) projet(S) plausible à Grignon ?

- Ce qu'il faut éviter : préparer un beau projet à XXX millions d'euros pour ensuite tirer les sonnettes publiques pour le faire financer...
- Méta projet AsST un enjeu commun (mise en dialogue, mise en visibilité de la problématique, lieu de frottement pluraliste de sensibilités, origines, desseins, ...différents)
- Accueil de chacun avec son propre projet dans la cadre d'un méta projet commun
- Des partenaires intéressés qui viennent d'installer (sol et bâtiment) en fonction de leur propre projet
  - pour développer leur propre projet (y compris sur un espace de territoire), développer leurs activités, dans un territoire porteur d'histoire et d'image de marque (Versailles), proche de Paris et des réseaux internationaux
  - pour ouvrir un dialogue et des partenariats avec d'autres acteurs impliqués dans la problématique AsST au plan territorial, national et international
  - pour bénéficier d'infrastructures communes (réunions, hébergement, restauration)

Image du parc de ruche vide prête à être investie par des essaims, dans le cadre de synergies associées au métaprojet

### ***Quels projets ?***

- Ferme expérimentale
- Musée - centre de ressources sur l'écologie
- Conservatoires de biodiversité
- Groupes d'acteurs territoriaux affiliés à des réseaux nationaux
- Projets de multifonctionnalité agricole
- Espaces pilotes jardins amateurs, potagers
- Formation des amateurs
- Association IdF de conservation de biodiversité
- Association horticoles IdF
- Nouveaux concepts agricultures société

### ***Une dynamique progressive***

- Refuser la logique de spéculation de la part de l'Etat (trop lourd)
- Un lieu/des lieux, des formes d'investissement et de patrimonialité multiples à construire, exemple du code de l'urbanisme Art 143/1, exemple des nouvelles fondations (fond de dotation), une ingénierie juridique, financière et fiscale à construire

#### 4 - Suite de la démarche

### *Comment faire monter une dynamique, pour valoriser le potentiel de Grignon ?*

1 - Enjeu de l'audit : approfondissement, mais surtout connexion régionales, nationales et internationales

2 - Besoin vital d'un événement début 2011, pour lancer la dynamique (totalement invisible à ce jour), pour occuper le terrain, pour canaliser les soutiens,

- Un événement à court terme : un colloque (second projet, ressources à identifier), mais quelle structure de portage ? Budget à identifier ?

## 5 - Prochaines étapes

### ***Problème général du portage du projet ? Structuration du collectif ou APPVA ?***

- Poursuite de l'audit (fonction de connexion de l'audit, niveau régional, niveau national), formalisation juridique du contrat d'audit (CG, APPVA, Grignon 2000)
- Organisation parallèle d'un événement à court terme : lancement de l'initiative à court terme, identification d'un porteur, d'un budget
- Approfondissement du projet, cartographie, inventaire patrimonial (sol et bâtiments) :
- qui peut faire quoi avec quel projet (image de la copropriété familiale),
- inventaire pédologique (quelles opportunités pour quels projets),
- constitution d'un dossier attractif (visualisations 3D) et peut être d'un site internet,
- pour pouvoir commencer les consultations de partenaires potentiels sur des bases concrètes, organiser des visites (faire envie, logique de l'appartement témoin que l'on visite) :
- identification d'un porteur pour ce travail

## ***Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude***

*La liste ci-dessous a été établie entre le consultant et le collectif à partir d'une analyse stratégique des enjeux associés aux dimensions régionale, nationale et internationale du projet. Elle ne revêt pas un caractère d'exhaustivité.*

- **Guy Kastler**, délégué général du Réseau semences paysannes, chargé de mission pour Nature et Progrès, membre de la Confédération paysanne et de la commission Biodiversité de Via Campesina
- **Patrice DEVOS**, Ingénieur général des ponts des eaux et forêts, Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), auteur d'un rapport au gouvernement (Barnier) sur la structuration de la filière horticole ("Société Nationale d'Horticulture et savoir-faire horticoles" janvier 2009)
- **Henry Ollagnon**, Professeur, Instituts de stratégies patrimoniales, INAPG
- **Yves Favre**, ex directeur de l'Agence des espaces verts de la région d'Ile de France
- **Alain Dassonville**, Ingénieur Général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, ex DRAF Ile de France, Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs
- **André Fleury** est professeur émérite d'agriculture périurbaine à l'ENSP
- **Anne Claire Vial**, Chambre d'Agriculture de la Drôme, Secrétaire Générale adjointe de l'AGPM et agricultrice
- **Michel Léonard**, ex-directeur Général Lactalis
- **Marc Roquette**, PDG Roquette SA
- **Michel Pimbert**, IEER, Co-initiateur du mouvement "Food Sovereignty"
- **Damien Bignon**, président du GAB Ile de France
- **Henri de Pazzis**, Président de PRONATURA
- **Jérôme Deconinck**, Terre de liens
- **Sylvain Péchoux**, Association « Le champ des Possibles »
- **Matthieu Calame**, Fondation pour le Progrès de l'Homme

### **Entretiens non encore réalisés**

- **Hélène Gassin**, Conseiller Régional Ile de France
- **Christiane Lambert**, FNSEA
- **Xavier Belin**, FNSEA
- **Jean Charles Dionisi**, Directeur Général, SIRESCO

## ***Annexe 1 : Carte de visite du projet (Rappel)***

Juillet 2010

### **Forum Vert Grignon**

**Un nouveau devenir autour des AgricultureS et du développement durable**

#### **Mots clés**

Site de Grignon, atouts, devenir local, national, international,  
AgricultureS, Nouvelle économies, Diversité des cultures nationales, Cultures vivrières de proximité,  
Innovation responsable, Développement durable,  
Pôle, vitrine internationale, Territoire de Versailles, Image internationale de Versailles, Tourisme de  
Versailles, Proximité de Paris,  
Histoire & Patrimoine de l'écologie et du développement durable  
Projet de formation, savoirs pratiques, expérimentation, partage & transfert de compétences

## ***Annexe 2 : Statuts de l'association***

# **STATUTS**

## **ASSOCIATION**

**« FORUM DES AGRICULTURES,  
GRAINES D'AVENIR »**

**Association Loi 1901**

adoptés par l'Assemblée Générale extraordinaire de ...

<b>TITRE 1</b>
----------------

### **OBJET**

#### **Article 1 : Dénomination**

Les présents statuts définissent une association régie par le Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ayant pour dénomination

**« FORUM DES AGRICULTURES,**

**MUTADIS - 3 rue de la Fidélité – 75 010 Paris – 33 (0)1 48 01 88 77**

**<http://www.mutadis.org/>**

**Article 2 : But de l'Association**

En vue du départ à moyen terme de l'Institut AgroParisTech, l'Association « FORUM DES AGRICULTURES, GRAINES D'AVENIR » a pour but de faire émerger et promouvoir un nouveau projet d'envergure régionale, nationale et internationale sur le site de Grignon autour d'une mise en dialogue des agricultures, des territoires et des sociétés.

**Article 3 : Sièges sociaux :**

Le siège social est fixé aux bureaux de l'APPVPA, à la mairie de Noisy le Roi.

Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration.

La ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

**Article 4 : Durée**

La durée de l'Association est illimitée

<b>TITRE II</b>
-----------------

**DISPOSITIONS GÉNÉRALES****Article 5 : Les membres**

L'Assemblée Générale de l'Association est composée de membres adhérents et de membres bienfaiteurs, personnes physiques ou morales.

Les membres versent une cotisation qui est fixée annuellement par l'Assemblée Générale ordinaire.

#### **Article 6 : Admission**

Pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par le Président sur proposition du bureau qui statue régulièrement lors de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

#### **Article 7 : Radiation**

La qualité de membre se perd par la démission, le décès ou la radiation prononcée par le Président sur proposition du Bureau, soit pour non paiement de la cotisation, soit pour un motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications.

#### **Article 8 : Ressources**

Les ressources de l'Association comprennent :

1/ - Le montant des cotisations,

2/ - Les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, des collectivités territoriales, des Communes, des Syndicats ou des Groupements de Communes,

3/ - Toutes autres ressources autorisées par la Loi.

### **Article 9 : Responsabilité**

Le Président et le bureau ( ?) du Conseil d'Administration sont seuls responsables des engagements contractés par l'Association.

Le président et le bureau de l'association ne sont en aucun cas responsables personnellement, juridiquement et pénalement des dettes de l'association.

## **TITRE III**

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU**

#### **Article 10 : Le Conseil d'Administration**

Le conseil d'Administration est composé de 9 à 15 membres, élus pour 3 années par les adhérents au scrutin secret lors de l'Assemblée Générale, à la majorité des 2/3.

La majorité simple sera admise au troisième tour du scrutin.

Les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration est élu pour trois ans. Au terme de cette période, il sera renouvelé pour un tiers, pour trois ans.

#### **Article 11 : Réunion du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du Président ou à la demande du tiers des membres du Conseil.

Il est autorisé un pouvoir par membre.

Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du conseil d'Administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du Conseil d'Administration s'il n'est pas majeur.

### **Article 12 : Le Bureau - Constitution**

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau constitué de 5 membres :

1/ - Un Président

2/ - 1 Vice Président

3/ - Un Secrétaire général

4/ - Un Trésorier

Le Président, assisté du Vice Président, dirige les travaux du Conseil d'administration et assure le fonctionnement de l'Association qu'il représente dans tous les actes de la vie civile.

Le Secrétaire rédige les procès verbaux des séances.

Le Trésorier tient les comptes de l'Association.

### **Article 13 : Le Bureau - Mode de Fonctionnement**

Le Bureau se réunit autant de fois qu'il est nécessaire pour préparer les réunions du Conseil d'Administration et en établir les ordres du jour. Il soumet par ailleurs toutes propositions nécessaires au bon fonctionnement de l'Association, et notamment prépare les Assemblées Générales, le Budget Annuel, qui devra être accepté par le Conseil d'Administration avant d'être soumis au vote de l'A.G.O.

#### **Article 14 : Rémunération**

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont gratuites. Toutefois, les dépenses occasionnées par l'accomplissement de leur mandat, pourront être remboursées, sur pièces justificatives, selon les dispositions du règlement.

#### **Article 15 : Pouvoirs**

- Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite des buts de l'Association et dans le cadre des résolutions adaptées par l'Assemblée Générale.
  
- Il se prononce sur toutes des admissions et radiations des membres sur proposition du Bureau.
  
- Il fait ouvrir tous comptes, en banque ou chèques postaux, sollicite toutes subventions, accorde les délégations de signature.
  
- Il autorise le Président à passer les contrats nécessaires à la poursuite de l'objet de l'Association.
  
- Il décide des actions en justice. En cas d'urgence, le Président peut agir en justice, décision qu'il fera ensuite ratifier par le Conseil d'Administration.

<b>TITRE IV</b>
-----------------

**LES ASSEMBLEES****Article 16 : Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.)**

L'Assemblée Générale Ordinaire rassemble les membres de l'Association.

Chaque adhérent est amené à voter les propositions présentées à l'A.G.O.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois l'an.

Quinze jours au moins avant la date fixée les membres de l'Association sont convoqués par les soins du Secrétaire. L'ordre du jour, arrêté par le Conseil d'Administration est indiqué sur les convocations.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'A.G.O. et expose la situation morale de l'Association. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes à l'approbation de l'A.G.O.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour au remplacement, à scrutin secret, des membres du Conseil d'Administration sortants.

Ne doivent être traitées, lors de l'A.G.O., que les questions soumises à l'ordre du jour.

Pour délibérer valablement, l'A.G.O. doit être composée au minimum de la moitié des adhérents présents ou représentés.

A défaut de ce quorum, une nouvelle Assemblée sans quorum doit être tenue dans les mêmes conditions de délai.

Les décisions sont prises à la majorité des 3/5 de l'ensemble des voix.

Chacun des membres présents ne peut disposer que de deux pouvoirs au maximum.

#### **Article 17 : Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.)**

Si besoin est, ou sur demande des membres à jour de leur cotisation représentant la moitié plus une de la totalité des voix, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour statuer sur les questions qui sont seules de sa compétence et ce, dans un délai d'un mois : modifications des présents statuts, fusion ou dissolution.

Pour délibérer valablement, l'A.G.E. doit être composée des trois quarts de ses membres, présents ou représentés.

A défaut de quorum, une nouvelle Assemblée sans quorum doit être tenue dans les mêmes conditions de délai.

Les décisions sont prises à la majorité des  $\frac{3}{4}$  de l'ensemble des voix.

Chacun des membres présents ne peut disposer que de deux pouvoirs au maximum.

#### **Article 18 : Règlement intérieur**

Un règlement intérieur pourra, si nécessaire, être établi par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale.

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts et, notamment, ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association, au remboursement des frais engagés par les responsables élus de l'Association et à l'organisation des débats dans les Assemblées.

#### **Article 19 : Dissolution**

En cas de dissolution prononcée suivant les dispositions de l'Article 17 des présents statuts, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, à savoir l'actif subsistant sera obligatoirement attribué à une ou des Associations poursuivant le même but.

## ***Annexe 3 : La cité verte***

### **Un potentiel très original : ferme-musée-recherche**

La **grande école bicentenaire d'agronomie AgroParisTech** dispose d'un patrimoine très important. Elle est implantée sur 8 sites géographiques (jusqu'en Guyane), dont 4 en Ile-de-France. Elle participe au développement du pôle de développement scientifique et technologique de référence à Saclay. Elle dispose d'une **ferme expérimentale à Plaisir-Grignon** (à 25 minutes en train de Paris) qui **restera dans son patrimoine**, comme outil indispensable complémentaire à l'enseignement et à la recherche développés à Saclay.

Cette école, **qui a abrité des pionniers de l'écologie et du développement durable** (René Dumont et René Dubos), se propose de créer une vitrine grand public sur ces questions à la ferme de Grignon (domaine de 500 hectares tout près de Versailles). La caractéristique de ce pôle est d'agrèger les activités d'une ferme expérimentale qui innove dans le développement durable (Grignon énergie positive), du premier musée international sur l'écologie (le Musée du Vivant), et du Centre international de recherches sur l'écologie (CIRE)

### ***1 - La ferme expérimentale***

**La Ferme Expérimentale de Grignon** constitue un domaine d'application de l'enseignement et de la recherche unique en son genre.

L'ensemble représente une surface de **815 ha avec près de 600 ha de Surface Agricole Utile** (répartis sur 3 sites : Grignon, Palaiseau et St Quentin en Yvelines) et 2 ha de bâtiments techniques dont un joli et **grand corps de ferme datant de 1860**.

Afin de présenter un intérêt pour le maximum de disciplines agronomiques, les productions sont diversifiées (cultures, vaches laitières, moutons, transformation de produits laitiers) et des essais de natures différentes sont entrepris en lien avec la recherche publique ou privée. Ces engagements obligent à un suivi précis des interventions, **à la recherche de réduction des impacts environnementaux** ainsi que la recherche permanente de la meilleure qualité possible pour nos produits.

**À deux pas de Paris**, au cœur de la Plaine de Versailles, zone agricole protégée aux paysages vallonnés abritant de charmants villages, le site est ouvert à la visite et des animations sont organisées par désir de communiquer avec le milieu urbain qui entoure et qui se trouve être très curieux des pratiques et savoirs agricoles. Les produits laitiers de la ferme et beaucoup d'autres provenant de lycées agricoles de toute la France sont vendus dans une boutique gourmande.

### ***2 - Le Musée du Vivant : premier musée international sur l'écologie et le développement durable***

Actuellement basé dans le château de Grignon, le Musée du Vivant a été créé en 2005. Il est parti du constat d'un important patrimoine interne à l'établissement, dispersé, non valorisé (minéralogie, herbiers, animaux naturalisés, planches pédagogiques, maquettes anciennes de machines agricoles...) Il a cherché d'autre part à utiliser le travail de professeurs pionniers de l'écologie (tel René Dumont, ses archives, sa photothèque).

**Aujourd'hui ce musée pilote au niveau international l'Ecology and Sustainable Development Network et au niveau français le Réseau patrimoine du vivant et écologie. Il rassemble des collections pluridisciplinaires** (voir l'ouvrage *D'après nature* aux éditions Alternatives, diffusion Gallimard 2007) : d'ordre scientifique, d'ordre artistique (nombreux dons d'œuvres originales d'artistes, peintres, photographes, cinéastes, dessinateurs comme Cabu...), sur la vie quotidienne, la communication des entreprises et des collectivités... concernant écologie et développement durable.

C'est un musée aux pratiques novatrices. Il propose ainsi tout un ensemble d'expositions itinérantes en France et à l'étranger. Il développe des animations pédagogiques en ligne. Il ouvre une web-tv : ecolibtv. Il co-produit des documentaires pouvant être présentés partout dans le monde (sur l'eau, la biodiversité, l'arbre...)

**Travaillant de façon parfaitement complémentaire avec la ferme** (et avec l'association Plaine de Versailles), **il est un lieu irremplaçable de diffusion du savoir sur l'écologie en images.**

### **Le Centre international de recherches sur l'écologie (CIRE) : un lieu référent pour rassembler une mémoire menacée**

Créé en 2008, le CIRE répond à un besoin patent : la dispersion et la disparition des pièces concernant l'histoire de l'écologie. Il valorise d'abord tout le **fonds René Dumont**, qui est le plus important dans le monde avec ses archives, sa bibliothèque, sa photothèque, ses objets personnels, des manuscrits inédits... Ce fonds est complété par celui donné par la famille de **René Dubos** et les collections de Dominique Allan Michaud du **Réseau mémoire de l'environnement**.

A cela, deux versements essentiels s'ajoutent. Le CIRE a reçu par don toutes les **archives des Verts**, concernant d'ailleurs aussi des mouvements écologistes antérieurs ou parallèles français et étrangers. C'est ce que souhaitent faire également les **Verts européens**. **L'université de Versailles-Saint Quentin** est partenaire pour fournir des archivistes et des chercheurs. Le premier **séminaire sur l'histoire de l'écologie** s'est ouvert d'ailleurs en novembre 2009 avec cette université et la **Fondation René Dumont**, qui y est basée.

Le CIRE bénéficie du travail documentaire en réseau de toute la **Direction de la documentation et du patrimoine culturel d'AgroParisTech** (sur 8 sites géographiques), avec un portail international en ligne sur les ressources planétaires concernant l'écologie. Il recevra **tous les fonds patrimoniaux prestigieux de l'établissement depuis le XVIe siècle concernant la pré-écologie** : naturalistes voyageurs, agricultures comparées, recherches sur le vivant...

### ***Un projet local et international référent sur l'écologie***

**La cité verte** à la ferme de Grignon, projet cohérent développé par AgroParisTech, constitue une **initiative très originale de lien vers tous les publics entre un travail de terrain (la ferme), de la recherche et de l'enseignement, et la diffusion culturelle**. C'est bien un centre polyvalent.

Il attirera les familles par **toutes les animations autour de la ferme**. C'est une chance exceptionnelle dans le bassin préservé de la plaine de Versailles, où les pôles culturels (hors château de Versailles) sont peu nombreux. De plus, pour une population de rurbains avec des quartiers difficiles, il s'agit là d'animations pouvant toucher des publics variés, sans parler des scolaires et du troisième âge. La ferme développe de plus un projet spécifique tous publics « **Grignon énergie positive** » d'animations in situ et en ligne.

Le but est alors de pouvoir accueillir sur site un ensemble permettant **des visites et des animations sur une demi-journée ou une journée**. Cela suppose des lieux de jeu éducatifs pour les enfants, une restauration bio (et des produits locaux) à toute heure, le développement de la boutique gourmande.

Le Musée du Vivant proposerait toujours **3 expositions temporaires**, certaines d'importance nationale et internationale (qui pourraient itinérer), d'autres d'actualité. Une salle polyvalente permettra une vraie programmation culturelle parallèle : films, débats, spectacles vivants, musique... **Elle valorisera les ressources locales en les inscrivant dans des partenariats avec l'Europe et d'autres continents**. Les réserves seront visitables, jamais « mortes », et montreront les collections et équipes au travail.

**Le centre d'archives serait moteur dans l'organisation de grands débats d'actualité**. Il pourrait aussi réaliser des expositions et des films sur des thèmes ou des personnages. Il travaillerait en réseau avec d'autres institutions dans le monde en pouvant héberger des chercheurs. **C'est une opportunité stratégique essentielle pour notre pays**.

Soit un principe de gratuité pourrait être adopté, soit un billet commun serait mis en place.

### ***Des publics variés très importants concernés in situ et par le rayonnement sur Internet***

La capacité d'attirer des publics à la Cité verte de Grignon est très importante. En effet, les études montrent qu'il existe un bassin local de 500 000 visiteurs potentiels (sans compter Paris et les autres habitants de l'Île-de-France). Une cave à vin, des ventes de fruits et légumes, des sensibilisations sur les herbiers concernant les plantes apparues et disparues, des présentations sur la faune, sont une manière de toucher le plus grand nombre. A part le château de Versailles, les pôles culturels sont peu importants. Nous sommes de plus à côté de cités comme Plaisir à la population importante et où des travaux de sensibilisation pratique sur ces questions peuvent être passionnants.

**La thématique de l'écologie est fondamentale dans le monde d'aujourd'hui**, mais il n'existe pas d'endroit où l'on peut voir à la fois un travail sur la nature (ferme), des objets et des images sur l'histoire de l'écologie et des grands débats concernant notre planète et son futur. Voilà bien ce qui fait l'originalité de La cité verte : **la complémentarité des acteurs et des ressources vers les publics**

**les plus larges.** Les scolaires de l'Ile-de-France, le troisième âge, les familles sont des publics directement sensibles à ces questions.

Ce lieu est aussi un endroit de **diffusion de ressources et de savoirs en ligne** (voir déjà le site d'AgroParisTech). Par son travail en réseau, les collections rassemblées, les innovations (documentaires, **animations numériques, web-tv...**), il peut jouer un rôle majeur pour la diffusion ludique de savoirs sur l'écologie, en Ile-de-France, en France, en Europe et dans le monde.